

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 4296

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Aviragnet, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud et Mme Victory

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« et la restauration des sols artificialisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que la lutte contre l'artificialisation passe également par la restauration des sols artificialisés et notamment par la désimperméabilisation.

Certaines collectivités publiques s'engagent de plus en plus dans des politique d'urbanisme visant à restaurer des sols artificialisés. La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains participent de l'amélioration du cadre de vie, de la lutte contre le phénomène des îlots de chaleur et de l'amélioration du cycle de l'eau. Tous ces enjeux sont d'actualité. Face à l'augmentation du nombre de jours de canicule, la renaturation participe de la réduction des températures notamment en ville. Une action sur les cours d'écoles, majoritairement bétonnées, améliorerait le cadre de vie des élèves. Face à des environnements urbains où la nature se fait rare, la limitation drastique de l'artificialisation doit s'accompagner d'une restauration des sols déjà artificialisés.

Il est à souligner que la restauration des sols ne peut servir d'argument pour encourager à l'artificialisation d'autres sols.